



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Conseil Municipal du 13 février 2026



Préambule



- Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant doit, dans les 10 semaines précédant l'examen du budget pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57, tenir un débat sur les orientations générales (DOB) de ce budget.
- Ce débat doit s'appuyer sur un document présenté par le président de l'exécutif de la collectivité. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.
- Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.
- Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours.
- Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tous moyens : site internet, publication, ...
- Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après son adoption.

Sommaire

1. Contexte général : situation économique et sociale

- Situation globale : Monde/Europe/France
- Principales mesures du PLF 2026

2. Situation financière de la collectivité

- Dépenses de fonctionnement
 - Charges à caractère général
 - Dépenses de personnel
- Recettes de fonctionnement
 - Fiscalité
 - Concours de l'Etat
- Autofinancement
- Dette

3. Orientations budgétaires de la collectivité

- Recettes de fonctionnement
- Dépenses de fonctionnement
- Dépenses d'investissement
- Recettes d'investissement

4. Conclusion

1. CONTEXTE GENERAL – Situation économique et sociale

Monde : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Pour les deux prochaines années, la prévision de croissance mondiale est en léger ralentissement, à **2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024**. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité économique fait face à de nombreux chocs, à commencer par l'instauration des droits de douane de l'administration américaine.

Zone euro : une croissance en ordre dispersé

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1^{er} semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la Banque Centrale Européenne cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

France : l'activité résiste à l'incertitude politique

- Croissance : anticipation d'une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3^{ème} trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

- Inflation : l'inflation (IPCH) serait de 0,8 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro, ainsi que la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

France : le climat de l'emploi se dégrade

- Coup de frein sur l'emploi

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent. Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4^{ème} trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du 4^{ème} trimestre 2019).

- Ralentissement des salaires

Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur.

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1^{er} trimestre.

- Taux de chômage attendu en légère hausse

Le taux de chômage est resté stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

France : budget 2026 : une route semée d'embûches

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 a été soumis initialement au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

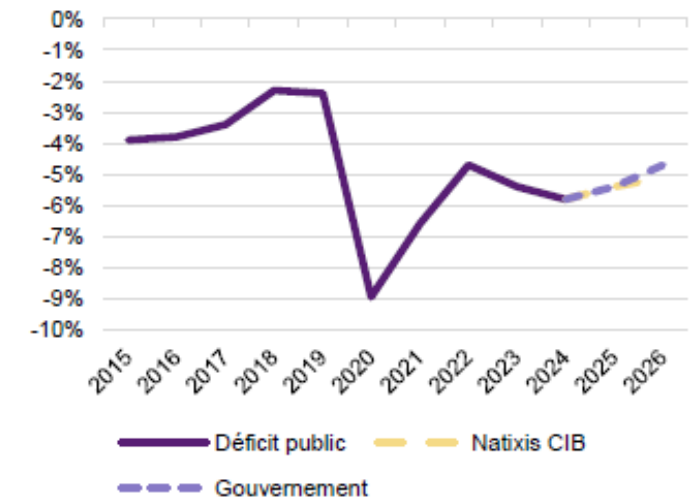
Le PLF 2026 a été rejeté en l'état et une loi spéciale a été mise en place dans l'attente d'un budget complet. Cependant afin d'entériner le PLF, le gouvernement a finalement choisi de recourir à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution afin de le valider.

Le PLF 2026 prévoit entre autres un effort de redressement des finances publiques en limitant le déficit public à 5 % du PIB en 2026.

L'Etat demande aux collectivités territoriales et aux intercommunalités de réaliser un "effort net" ou une "contribution à la réduction du déficit" de "près de 2 milliards d'euros".

Initialement fixées à 4,4 milliards d'euros, les économies sur les collectivités ont été réduites grâce au travail effectué avec le Sénat, les associations d'élus et un certain nombre de groupes parlementaires.

Déficit public (% PIB)



Sources: Projet de Loi de finances 2026, Natixis CIB

Principales mesures du PLF 2026 relatives aux collectivités locales

Le Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) prévoyait un nouveau prélèvement de 2 milliards d'€ sur les recettes locales en 2026.

Le PLF 2026 retient au final un montant de 740 millions d'€ contre 1 milliard d'€ en 2025. Le prélèvement pour les régions est de 350 millions, celui des intercommunalités à fiscalité propre à 250 millions et des départements à 140 millions d'euros. Les communes sont quant à elles exonérées.

Une baisse de 20% (dans la limite des 2% des recettes réelles de fonctionnement) est prévue sur la compensation versée aux EPCI au titre des allègements d'impôts fonciers accordés sur les locaux industriels. À cela s'ajoute une nouvelle diminution des dotations servant de variables d'ajustement, notamment la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP). Ces ponctions (800 millions d'€ au total) affecteront particulièrement les territoires industriels.

La DGF est maintenue à son niveau de 2025. Cependant, les hausses prévues sur les dotations communales de péréquation, similaires à l'an dernier, seront financées sur les parts forfaitaires et entraîneront des baisses de DGF pour une forte proportion de communes.

Une augmentation de 290 millions d'€ des dotations de péréquation des communes est reconduite en 2026, soit pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) 150 millions € et la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) 140 millions €.

Principales mesures du PLF 2026 relatives aux collectivités locales

Le Fonds vert est réhaussé d'environ 200 millions d'€ ajoutés aux 650 millions prévus initialement. Cependant, il baisse globalement passant à 837 millions précisément pour 2026. Il s'élevait à 1,15 milliard d'€ en 2024 et à 2,25 milliards d'€ en 2025.

Un nouveau Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) qui devait regrouper les dotations DETR et DSIL n'est pas créé à l'issue du vote du PLF 2026.

Cette réforme entraînait une baisse des crédits (200 millions d'€) et une évolution des critères d'éligibilité. Le montant de l'enveloppe est maintenu à 1,6 milliards d'€.

Les différentes dispositions visant à sécuriser le versement de la taxe d'aménagement aux collectivités sont adoptées. Bercy est chargé de résorber les dysfonctionnements rencontrés sur les retards de dossiers qui ont pu conduire à des retards de versements, et de rendre le processus plus fiable et lisible pour les élus.

L'évolution des bases fiscales est limitée à 0,8 % après 1,7 % en 2025 et 3,9 % en 2024.

Principales données financières 2026

Contexte macro-économique

Croissance France	0,9 %
Croissance Zone €	1,2 %
Inflation	1,7 %

Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique	-0,4 %
Déficit public (% du PIB)	5,0 %
Dettes publiques (% du PIB)	114 %

Point d'indice de la fonction publique
(1^{er} juillet 2023)

Valeur mensuelle = 4,92 €
Montant annuel (indice 100) = 5 907,34 €

2. SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Prévision de clôture de l'exercice en cours		Crédits ouverts 2025	Estimation CA 2025	% réalisé
011	Charges à caractère général	4 312 071 €	3 734 672 €	87%
012	Charges de personnel	9 135 500 €	8 671 024 €	95%
014	Atténuations de produits	43 250 €	38 656 €	89%
65	Participations et subventions	2 067 430 €	1 902 397 €	92%
66	Charges financières	165 000 €	144 506 €	88%
67	Charges exceptionnelles	3 500 €	175 €	5%
042	Amortissements et provisions	1 296 859 €	1 207 115 €	93%
023	Virement à la section d'investissement	1 242 018 €		nc
	TOTAL	18 265 628 €	15 698 545 €	

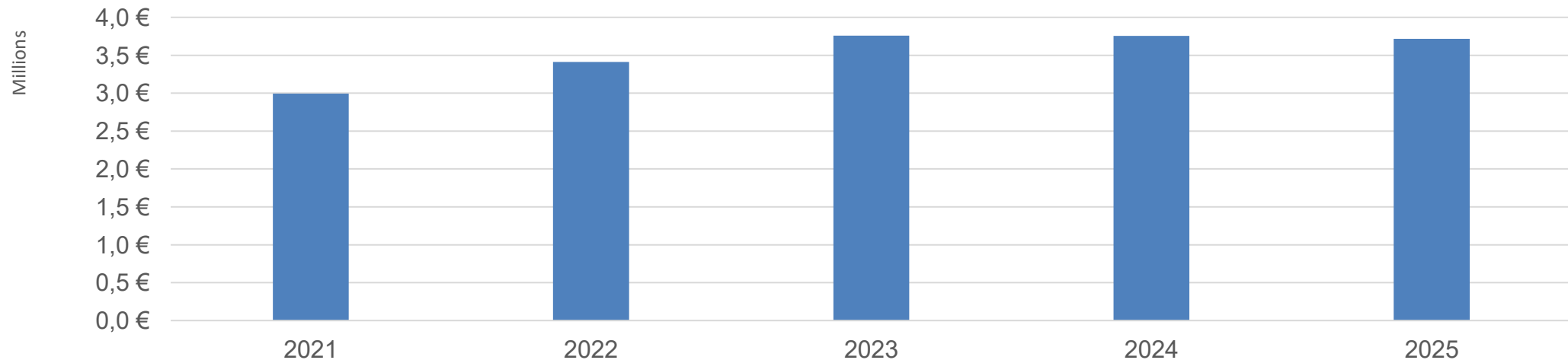
SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général ont varié fortement depuis 2021 avec l'augmentation du poste énergie, matières premières et prestations de service. Une légère baisse est constatée en 2025 par rapport à 2024.

Pour 2025, la variation provient principalement d'augmentation des postes fournitures et travaux de voiries (61 k€), travaux forestiers (32 k€), études et recherches (33 k€) ou encore les transports scolaires (26 k€), compensés en partie par la baisse des postes énergie (-100 k€), entretien des terrains (-44 k€), contrats de prestation de service (-20k€), achat eau (-15 k€) et habillement (-12 k€).

	Montant CA	Evolution %
2025	3 734 672 €	- 1,1%
2024	3 755 755 €	-0,1%
2023	3 758 247 €	10,1%
2022	3 412 969 €	14,0%
2021	2 993 419 €	8,6%



SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

DEPENSES DE PERSONNEL

Les effectifs de la collectivité sont stables et les recrutements sont maîtrisés. Cela étant, les fortes évolutions réglementaires telles que les augmentations du SMIC, des cotisations (retraite, mutuelle, URSSAF...), ont un impact fort sur l'augmentation de la masse salariale.

Pour 2026, l'emploi de médiateurs de proximité, financé en partie par l'Etat, a pour objectif de conforter la qualité du cadre de vie des habitants de Wittenheim et le service rendu à la population en termes de sécurité et tranquillité publiques. Des recrutements sont également prévus pour remplacer les agents partis à la retraite.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Titulaires TC	139	138	142	143	141	142
Titulaires TNC	38	36	36	36	39	39
Non-titulaires TC	34	30	26	30	22	26
Non-titulaires TNC	11	13	13	13	18	18
Total	222	217	217	222	220	225
Equivalent Temps Plein	192,0	189,4	189,4	193,9	188,3	189,7

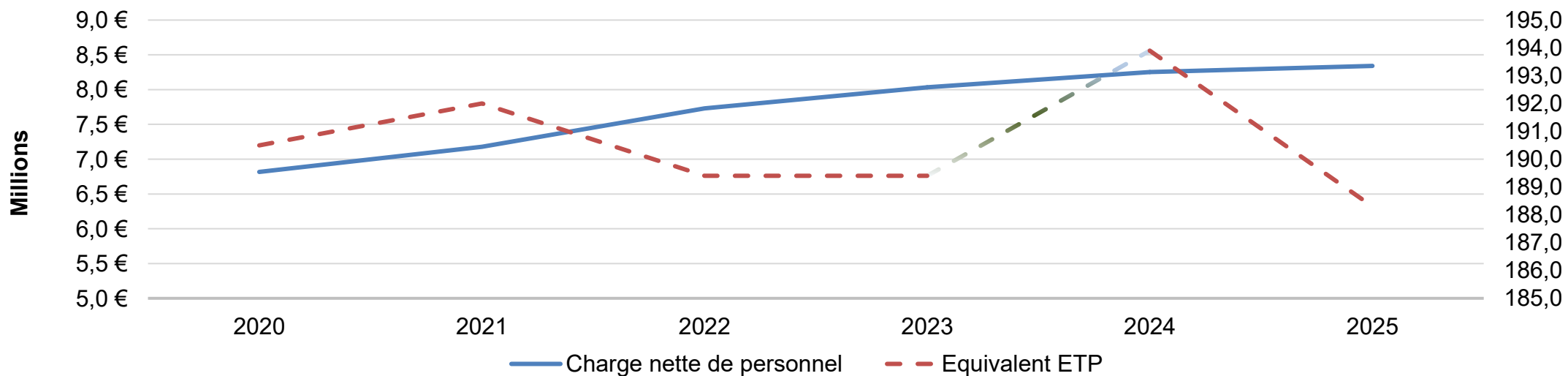
SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

DEPENSES DE PERSONNEL

L'évolution des dépenses de personnel au cours des 5 dernières années est la suivante :

	Réalisations	Evolution ann.	Evolution moyenne
2025	8 340 862 €	1,07%	4,14%
2024	8 252 584 €	2,73%	4,52%
2023	8 033 468 €	3,94%	3,95%
2022	7 728 722 €	7,69%	3,95%
2021	7 176 990 €	5,28%	2,70%

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL



SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

DEPENSES DE PERSONNEL

La structure des dépenses de personnel au cours des 5 dernières années est la suivante :

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution Moyenne 21-25
Traitements indiciaires	3 542 452 €	3 718 454 €	3 737 037 €	3 968 884 €	3 895 181 €	1,7%
NBI	37 073 €	35 741 €	36 812 €	41 742 €	41 009 €	3,9%
Régimes indemnitaires	1 157 400 €	1 293 275 €	1 256 727 €	1 306 566 €	1 316 790 €	5,4%
Heures supplémentaires	111 175 €	145 764 €	100 548 €	129 427 €	125 319 €	1,5%
Avantages en nature	12 408 €	10 724 €	11 864 €	12 213 €	12 800 €	-3,5%
Charges sociales	1 902 010 €	2 018 709 €	2 272 950 €	2 242 500 €	2 512 063 €	6,0%
Contrats CDG	602 038 €	697 491 €	782 927 €	855 440 €	645 465 €	12,1%
Autres éléments de rémunération : SFT, Indemnité de Résidence, médecine du travail	96 621 €	78 877 €	107 979 €	89 028 €	128 233 €	8,4%
<i>Atténuation de charges</i>	<i>284 187 €</i>	<i>270 313 €</i>	<i>273 376 €</i>	<i>393 000 €</i>	<i>335 998 €</i>	<i>19,0%</i>
Total	7 176 990 €	7 728 722 €	8 033 468 €	8 252 800 €	8 340 862 €	3,5%

La durée du travail de 1 607 heures est conforme à la réglementation.

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Prévision de clôture de l'exercice en cours		Crédits ouverts 2025	Estimation CA 2025	% réal.
013	Atténuation de charges	290 000 €	330 162 €	114%
70	Produits services et domaine	434 250 €	484 674 €	112%
73	Remboursements, Subventions, Participations	2 455 200 €	2 455 165 €	100%
731	Fiscalité locale	8 665 320 €	8 759 908 €	101%
74	Dotations et participations	3 437 870 €	3 431 210 €	100%
75	Produits gestion courante	303 780 €	316 866 €	104%
76	Produits financiers	200 €	2 337 €	ns
77	Produits exceptionnels	30 659 €	42 576 €	139%
78	Reprise sur provisions	0 €	- €	
042	Opérations d'ordre entre sections	204 500 €	175 232 €	86%
002	Résultat n-1	2 443 849 €		
TOTAL		18 265 628 €	15 998 130 €	

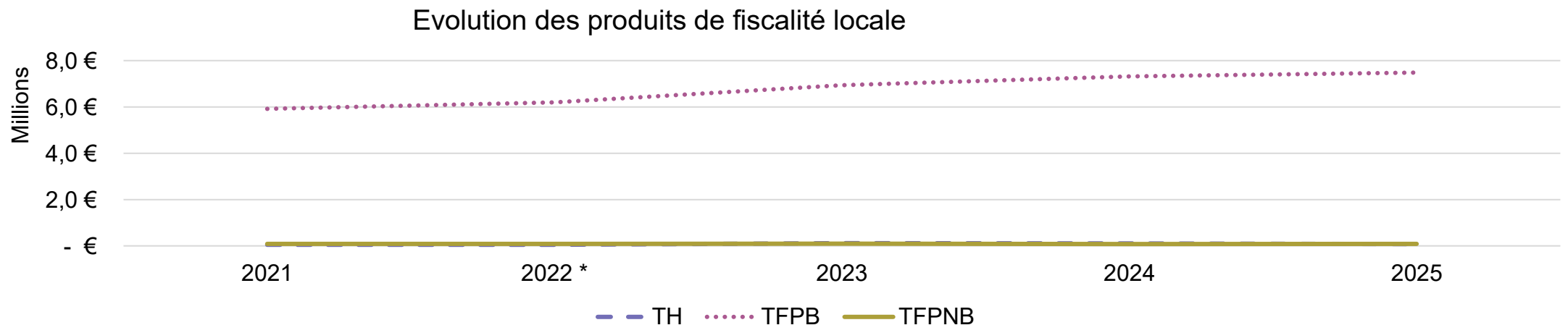
SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

FISCALITE

Les taxes sur lesquelles le Conseil Municipal dispose d'un pouvoir de taux (pouvoir de déterminer l'évolution du produit fiscal en fonction du taux adopté) ont été les suivantes pour 2025 :

- **TAXE SUR LE FONCIER BATI**
Taux 36,34% ; base réelle 2025 : 22 362 716 €
- **TAXE SUR LE FONCIER NON BATI**
Taux 54,53 % ; base réelle 2025 : 153 806 €

Rappel : Base 2025 TFPB prise en compte après compensation Taxe d'Habitation (TH) et application, sur le produit de TF, d'un Effet du Coefficient Correcteur (ECC) de 0,91.. soit une réduction du produit 2025 de 638 631 €.



SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

FISCALITE

Les produits des taxes évoluent comme suit :

	TH	TFPB	TFPNB	Total	Evol. %
2021 *	49 204 €	5 916 456 €	88 119 €	6 053 779 €	6,76%
2022	46 194 €	6 201 198 €	86 980 €	6 334 372 €	4,64%
2023	118 571 €	6 937 937 €	95 844 €	7 152 352 €	12,91%
2024	101 662 €	7 318 827 €	79 174 €	7 499 663 €	4,86%
2025	74 637 €	7 482 506 €	83 870 €	7 641 013 €	1,88%

** A compter de 2021, la TH disparaît, ne reste que la THLV et résidences secondaires à compter de 2023*

Les variations de produits s'expliquent par la variation physique des bases sur la période compte tenu des nouvelles constructions, de l'indexation des bases fixées par l'Etat correspondant plus ou moins à l'inflation et enfin de l'ajustement mesuré des taux.

En 2025, la Ville perçoit une compensation de TH sur la base du taux voté en 2017 et donc après application d'un coefficient correcteur de 0,915 sur le produit de taxe foncière.

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

FISCALITE

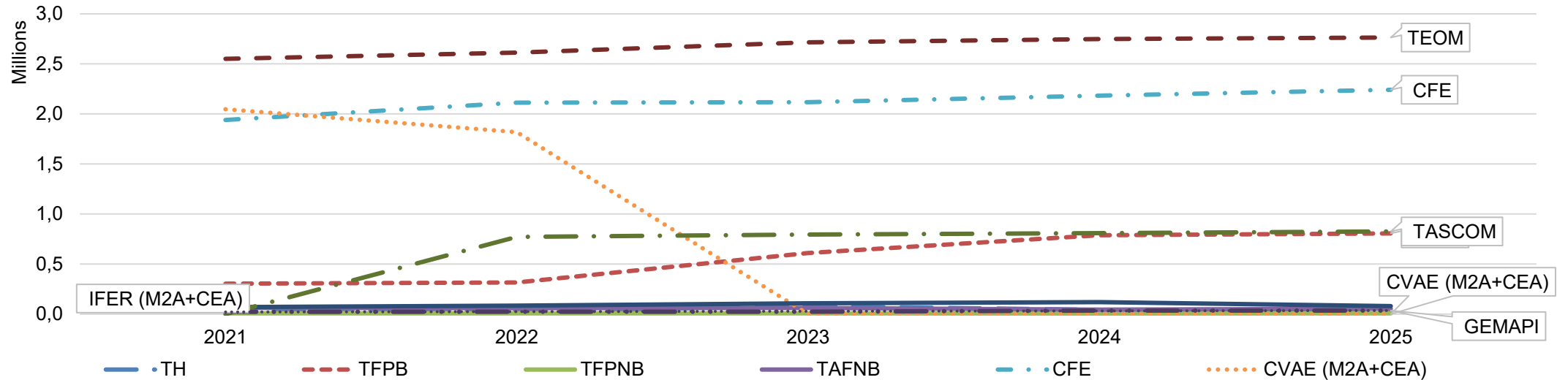
Les autres taxes perçues sur le ban de Wittenheim sur lesquelles la Ville ne dispose pas d'un pouvoir de taux et qui sont pour la plupart perçues par m2A et la CEA :

- TAFNB (Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti)
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)
- CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)
- TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères)
- TASCOT (Taxe sur les Surfaces Commerciales)
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

	TH	TFPB	TFPNB	TAFNB	CFE	CVAE (M2A+CEA)	IFER (M2A+CEA)	TEOM	TASCOT	GEMAPI	TOTAL
2021	27 597 €	304 141 €	7 657 €	61 685 €	1 940 261 €	2 047 264 €	69 802 €	2 551 190 €	- €	22 820 €	7 032 417 €
2022	28 842 €	315 984 €	7 445 €	58 801 €	2 112 683 €	1 818 065 €	83 880 €	2 612 753 €	772 472 €	23 471 €	7 834 396 €
2023	79 003 €	609 992 €	7 833 €	61 459 €	2 117 295 €	- €	108 359 €	2 716 090 €	795 845 €	24 897 €	6 520 773 €
2024	41 505 €	787 961 €	6 346 €	44 827 €	2 183 682 €	- €	119 771 €	2 748 454 €	808 978 €	35 590 €	6 777 114 €
2025	31 367 €	806 253 €	7 056 €	54 853 €	2 241 856 €	- €	78 922 €	2 764 028 €	826 242 €	35 681 €	6 846 258 €

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

FISCALITE



Par ailleurs, l'Etat avait mis en place des mécanismes destinés à compenser la réforme de la taxe professionnelle mais a commencé à les supprimer :

- DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) disparition en 2025
- FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources)

	DCRTP	GIR	TOTAL
2022	58 211 €	133 652 €	191 863 €
2023	58 211 €	133 652 €	191 863 €
2024	58 211 €	133 652 €	191 863 €
2025	0 €	133 652 €	133 652 €

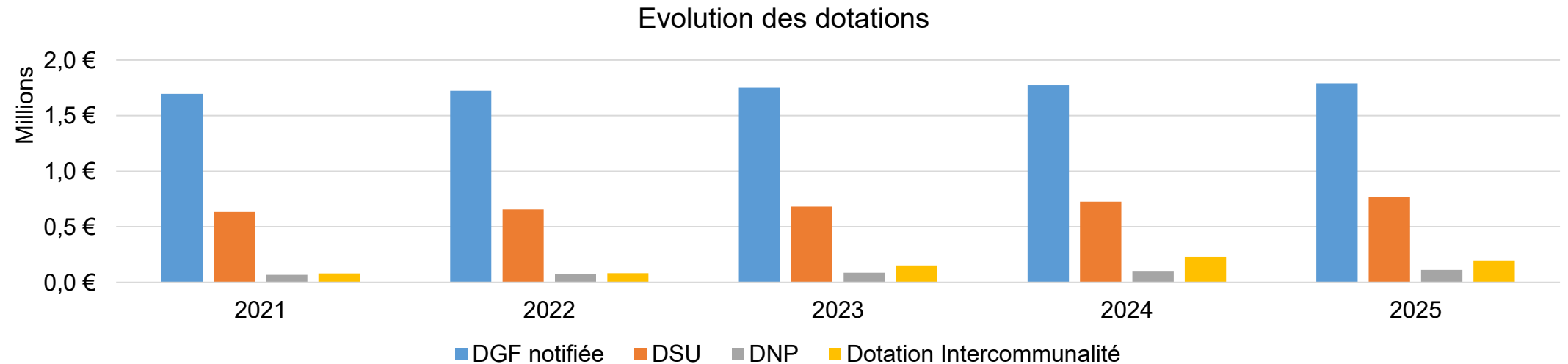
SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

CONCOURS DE L'ETAT

	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	1 705 495 €	1 715 371 €	1 723 749 €	1 751 894 €	1 774 459 €
Dynamique population	14 752 €	23 240 €	28 145 €	22 565 €	22 445 €
Ecrêtement	-24 628 €	-14 862 €	0 €	0 €	-6 391 €
DGF notifiée	1 695 619 €	1 723 749 €	1 751 894 €	1 774 459 €	1 790 513 €
Population DGF	14 752	14 982	15 166	15 491	15 721
DSU	633 610 €	657 636 €	682 246 €	727 265 €	768 038 €
Rang DSU	433	428	426	428	431
DNP	66 728 €	71 297 €	85 556 €	102 667 €	111 337 €
Dotation Intercommunalité	79 627 €	82 213 €	150 883 €	230 295 €	198 645 €
TOTAL	2 475 584 €	2 534 895 €	2 670 579 €	2 834 686 €	2 868 533 €
Dotations / population DGF	168 €	169 €	176 €	183 €	182 €

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

CONCOURS DE L'ETAT



Les dotations et participations comprennent de nombreux postes, les principaux étant la DGF et la DSU ainsi que d'autres compensations versées par l'Etat.

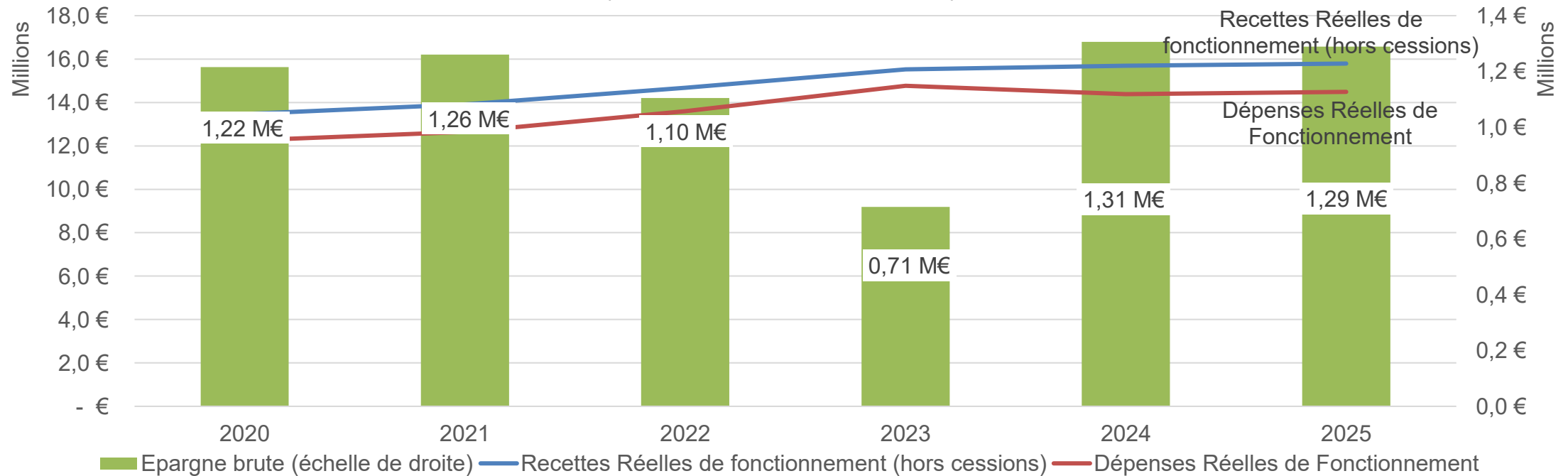
Après une forte baisse de la DGF en 2014 (environ 700 K€), elle évolue à nouveau positivement depuis 2021 mais de manière très modérée (+100 K€ entre 2021 et 2025) grâce à l'évolution de la population principalement.

Depuis 2018, les dotations versées par l'Etat à Wittenheim varient entre 169 et 182 € par habitant en 2025 en intégrant la dotation d'intercommunalité (moyenne de la strate 182 € en 2024) contre 207 € en moyenne en 2014.

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

AUTOFINANCEMENT

Evolution de l'Epargne brute sur la période 2020-2025 prévisionnelle
(données en Millions d'euros)



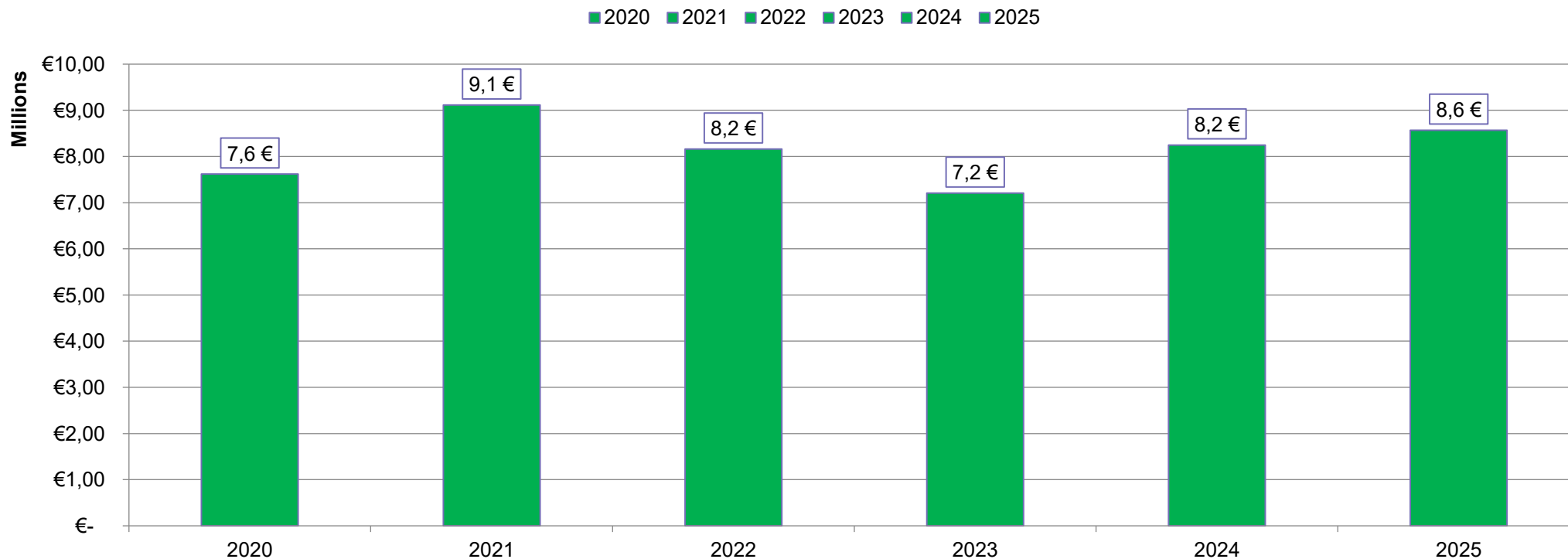
L'autofinancement correspond à la différence entre les recettes (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement.

Pour 2025, l'autofinancement reste au même niveau que 2024 grâce à la maîtrise des charges à caractère général et des dépenses de personnel pour atteindre le niveau de 8,2% des recettes réelles de fonctionnement (hors cession).

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

DETTE

Evolution de la dette bancaire de 2020 à 2025



La dette s'élève à 8,6 millions d'euros fin 2025 et représente 543 € par habitant en 2025 contre 803 € pour la strate en 2024. La capacité de désendettement est d'environ 6 ans et 6 mois.

Le taux moyen de la dette au 1^{er} janvier 2026 est de 1,74 %.

La Ville a fait un recours à l'emprunt de 1,3 million d'euros en 2025 et remboursé 0,9 million d'€ de capital.

3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- **La Dotation Globale de Fonctionnement** serait en baisse. La baisse est estimée à 1 % compte tenu des variables d'ajustement. Elle est inscrite à hauteur de 1 770 000 €.
- **La DSU** (Dotation de Solidarité Urbaine) en hausse s'élèverait à 800 K€ en 2026. La Dotation Nationale de Péréquation est prévue à hauteur de 111 K€.
- **Les recettes fiscales**, compte tenu de l'évolution des bases (revalorisation forfaitaire de 0,8 % en 2026 contre 1,7 % en 2025 et estimation de l'évolution physique des bases de 1 %), s'élèveraient à 7 800 000 €. Cette estimation dépend de la notification des bases par l'administration fiscale courant mars 2026.
- **Le FPIC** (Fonds de Péréquation Intercommunal) : la Ville est prélevée depuis 2021. En effet, m2A est considéré comme une intercommunalité « riche » au sens des critères nationaux :

FPIC	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Prélèvement	- 19 433 €	- 19 433 €	- 21 632 €	- 19 344 €	- 22 192 €	- 24 000 €
Reversement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Solde	- 19 433 €	- 19 433 €	- 21 632 €	- 19 344 €	- 22 192 €	- 24 000 €

- **Le Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle**, dont la part « communes défavorisées » baisse de 23 %, est toujours versé par la CEA : le montant est estimé à 44 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT SUITE

- **La DCRTP** (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) correspond au versement de l'ancienne part « communes concernées » du Fonds de Péréquation Départemental. Elle intègre la dotation unique de compensation de Taxe Professionnelle qui disparaît. Elle-même disparaît totalement dès 2025 (elle était de 58 211 € en 2024).
- Le **FNGIR** (Fonds National de Garantie) est estimé à 133 600 €.
- **La taxe additionnelle aux droits de mutation** est une recette importante mais qui dépend du marché immobilier. Ce dernier est plutôt dynamique pour Wittenheim puisqu'en 2025 le produit constaté est de 443 620 €. Une prévision est inscrite pour 2026 à hauteur de 320 000 €.
- **Intercommunalité** : lors de la dernière CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), m2A a revu les Attributions de Compensation (AC). Après déduction faite de la participation au Service d'Incendie et de Secours, le montant des AC 2026 est de 1 788 365 €.
- **La Dotation de Solidarité Communautaire**. Elle a été revalorisée en 2026 et elle est inscrite à hauteur de 198 000 € pour 2026.
- **Les autres produits communaux** : la taxe locale sur la publicité extérieure représente la principale source et son produit est estimé en 2026 à 280 000 €.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les axes prioritaires des actions de la Ville pour l'année 2026 seront conditionnés par la mise en œuvre d'une gestion extrêmement rigoureuse en tenant compte du contexte particulier.

- **Les charges à caractère général resteront maîtrisées.** Le chapitre avait fortement augmenté pour tenir compte de l'impact du coût de l'énergie et de l'inflation des matières premières et des prestations de service. Ces dépenses restent élevées et conduisent la Ville à poursuivre un plan de sobriété énergétique pour réduire les consommations de gaz et d'électricité.
- **Les charges de gestion courante** correspondent principalement aux contributions aux organismes de regroupement intercommunal qui relèvent de dépenses obligatoires ainsi qu'aux subventions octroyées aux associations.

A compter de 2026 la contribution au Service d'Incendie et de Secours (SIS) est prise en compte par m2A et déduite des Attributions de Compensation. Ce poste est en baisse et correspond principalement à la disparition de la contribution au SIS. Les subventions aux associations restent allouées au même niveau que 2025 mais toujours en fonction de critères.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- **Les frais de personnel** augmenteraient de 2,8 % du fait de l'augmentation des charges qui dépendent quasi exclusivement des décisions prises par l'Etat (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), augmentation des taux de cotisations retraite,...) et de nouveaux recrutements notamment des médiateurs de proximité.
- **Politique de la Ville** : la Ville est engagée dans la Rénovation Urbaine avec les deux bailleurs sociaux SOMCO et DOMIAL suite à la démolition de l'immeuble rue du Vieil Armand. La Ville poursuit pour les trois prochaines années la mission d'accompagnement consécutive aux Plans de Sauvegarde des résidences la Forêt.
- **Enfin, les charges financières** liées aux remboursements d'emprunts restent au même niveau que 2025. Le taux moyen de la dette au 1^{er} janvier 2026, c'est à dire le coût de la dette sur l'exercice est de 1,74 %.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principaux projets réalisés en 2025 sont les suivants :

- **Les travaux de voirie** : réaménagement de la rue du Markstein.
- **Des travaux pluriannuels dans les bâtiments** : la remise aux normes accessibilité PMR et sécurité incendie notamment dans les écoles élémentaires Freinet et Bastian, des travaux énergétiques avec le remplacement des dalles lumineuses en dalles led, et des travaux dans les logements communaux.
- **Acquisitions** : acquisition et plantation d'arbres sur la voirie ou espaces verts, matériel pour les ateliers municipaux (engins spécialisés, outillage,..), véhicules légers (certains électriques), matériel informatique, logiciels et mobilier pour les écoles, médiathèque et mairie.
- **Etudes, programmations et avances sur travaux** pour les opérations d'agrandissement du Commissariat, pour la création du lieu muséal, pour l'opération de remise en état de l'église Sainte-Barbe et du Chevalement Théodore ou encore pour la mise aux normes du Cinéma.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : Evolution

Chap.	Libellé	2021	2022	2023	2024	2025
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	113 170 €	136 383 €	442 434 €	318 028 €	303 892 €
204	Subventions d'équipement versées	16 230 €	514 822 €	112 187 €	41 827 €	95 428 €
21	Immobilisations corporelles	1 073 827 €	890 528 €	740 325 €	597 188 €	757 999 €
23	Immobilisations en cours	1 054 477 €	1 320 812 €	1 348 875 €	2 345 378 €	2 471 626 €
	Dont total des opérations d'équipement	791 669 €	386 165 €	217 995 €	323 520 €	834 841 €
Total des dépenses d'équipement		3 049 374 €	3 248 710 €	2 861 817 €	3 625 941 €	4 463 786 €
10	Reversement de dotations	- €	- €	65 883 €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 008 850 €	953 510 €	965 595 €	959 337 €	948 748 €
26/27	Participation, créances rattachées et autres immos fin.	- €	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses financières		1 008 850 €	953 510 €	1 031 478 €	959 337 €	948 748 €
Total des dépenses réelles d'investissement		4 058 224 €	4 202 220 €	3 893 294 €	4 585 278 €	5 412 535 €

Le montant moyen des dépenses d'équipement exécutées sur les 5 dernières années est d'environ 3,5 millions d'euros par an.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Le remboursement du capital des emprunts prévu à hauteur d'1,1 million d'€,
- les travaux d'accessibilité et d'amélioration thermique des bâtiments publics,
- les travaux nécessaires sur les équipements culturels et sportifs,
- les travaux relatifs à la mémoire minière avec la rénovation du chevalement cette année et la poursuite des études et la préparation des dossiers de consultation des entreprises pour le lieu muséal et l'église Sainte-Barbe,
- la rénovation de l'éclairage public (1^{ère} tranche),
- la phase d'études et de recherches des entreprises pour la rénovation et l'extension du commissariat de Police,
- l'équipement des services et des écoles, une enveloppe pour les matériels des ateliers municipaux et les équipements bureautiques et informatiques,
- et concernant l'environnement et le cadre de vie, les priorités du plan écologique global conditionnent l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Ville depuis plusieurs années.

A ce titre, des plantations d'arbres sont encore prévues cette année, l'installation de bornes de recharge électrique, l'installation d'ombrières avec panneaux photovoltaïques, ...

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

RECETTES D'INVESTISSEMENT : Evolution

Chap.	Libellé	2021	2022	2023	2024	2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 196 985 €	1 063 814 €	621 664 €	460 657 €	577 371 €
1068	Excédents de fonction. capitalisés	520 000 €	600 000 €	313 132 €	100 000 €	150 000 €
13	Subventions d'investissement	314 453 €	189 125 €	377 910 €	319 582 €	167 680 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 931 €	1 982 €	1 105 €	2 002 891 €	1 300 393 €
21	Immobilisations corporelles	- €	202 €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	52 472 €
Total des recettes réelles d'investissement		4 532 370 €	1 855 122 €	1 313 811 €	2 883 131 €	2 247 916 €

En 2025, la Ville a contracté un emprunt de 1,3 millions pour financer les investissements en complément des financements externes mobilisés, des cessions et de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour financer ses investissements, la Ville pourra compter sur les ressources prévisionnelles suivantes en 2026 :

- **la Taxe d'Aménagement** à hauteur de 100 000 € au regard des constructions en cours,
- **le FCTVA** à hauteur de 577 000 €,
- **l'autofinancement** s'établirait aux environs de 2 millions d'€ en tenant compte comme chaque année de la reprise des résultats antérieurs,
- **le recours à l'emprunt** sera ajusté en fonction du besoin de financement résiduel.

4. CONCLUSION

- Pour conclure, l'élaboration du budget 2026 s'inscrit dans un cadre particulièrement contraint, marqué par l'adoption du PLF 2026 via l'article 49.3 de la Constitution. La revalorisation des bases fiscales a été limitée par l'État à 0,8 %, la Dotation Globale de Fonctionnement demeure stable, la DCRTP a été supprimée, le Fonds départemental enregistre une baisse de 23 %, et les attributions de compensation poursuivent leur diminution, même si celles-ci s'accompagnent ici d'un transfert de charges.
- Dans ce contexte, la Ville est une nouvelle fois amenée à maîtriser strictement ses dépenses de fonctionnement, un effort engagé depuis de nombreuses années et rendu indispensable par l'évolution défavorable des ressources.
- Les dépenses de fonctionnement seraient globalement en baisse par rapport à 2025 suite à la suppression de la contribution au SIS 68 reprise par m2A.
- Le niveau d'épargne resterait au-dessus des 2 millions d'€ afin de poursuivre les nombreux programmes d'investissement ambitieux et réglementaires du patrimoine communal.
- Le projet municipal a été décliné depuis 2020 conformément aux engagements pris et en 2026 sa mise en œuvre se poursuivra avec des travaux qui sont pour l'essentiel déjà engagés, avec une fiscalité maîtrisée et modérée.